

Ces derniers mois, les déclarations constructives du Conseil national palestinien (CNP) et du président Arafat ont levé quelques unes des réserves qu'inspirait la position de l'OLP. Le CNP a accepté la Résolution 242 du Conseil de sécurité comme base d'une conférence de paix concernant le Moyen-Orient et condamné le recours à la violence contre les civils. A Stockholm et à Genève, le président de l'OLP a explicitement reconnu l'Etat d'Israël.

J'ai dit à ce moment-là que ces développements étaient positifs. Les décisions et les déclarations par lesquelles l'OLP a manifesté ces derniers mois sa reconnaissance de l'Etat d'Israël et son désir de parvenir à un accommodement avec ce dernier constituent des révisions des politiques traditionnelles de l'OLP.

Après mûre réflexion, nous sommes donc parvenus à la conclusion que les changements observés dans les positions de l'OLP ont répondu pour l'essentiel aux préoccupations que nous avons formulées. Les Canadiens demeurent naturellement préoccupés par des éléments extrêmes associés à l'OLP, mais nous croyons qu'un règlement pacifique exige la participation de cette Organisation. Le Canada veut encourager l'OLP à jouer un rôle cohérent et constructif dans le processus de paix. Nous avons donc décidé de lever à compter d'aujourd'hui les restrictions que nous avons imposées relativement aux contacts avec les représentants de l'OLP.

De cette manière, nous pourrions continuer à encourager une action constructive de la part de l'OLP et suggérer de nouvelles mesures, telles que l'abandon d'une rhétorique dépassée dans la Charte nationale palestinienne, qui peuvent contribuer au climat de confiance nécessaire à des négociations de bonne foi.

Je veux saisir cette occasion pour rappeler que le Canada ne reconnaît pas l'état palestinien proclamé en novembre dernier. Cependant, la proclamation d'un état clarifie la question de l'autodétermination palestinienne. Le Canada accepte depuis longtemps le droit et le besoin pour les Palestiniens de jouer une part entière dans les négociations qui affectent leur avenir. Nous craignons que l'expression d'"autodétermination" soit utilisée pour sous-entendre l'existence d'un état indépendant et que l'appui du Canada à ce principe soit interprété comme un ralliement canadien à l'état indépendant. Cette interprétation n'est plus possible parce qu'un état indépendant a été proclamé et que le Canada ne l'a pas reconnu. Ceci permet au Canada d'accepter le principe que les Palestiniens ont le droit à